

# Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural (h/f)

Offre n° 0044250523000887

Publiée le 04/09/2025



## Synthèse de l'offre

**Employeur :** MAIRIE DE SAINT MARS DE COUTAIS

**Site web de l'employeur :** <http://www.saintmarsdecoutais.fr>

**Lieu de travail :** 14 RUE SAINT MEDARD, Saint-Mars-de-Coutais (Loire-Atlantique)

**Poste à pourvoir le :** Dès que possible

**Type d'emploi :** Emploi permanent - création d'emploi

**Motif de vacance du poste**

Poste créé suite à un nouveau besoin

## Détails de l'offre

**Famille de métiers :** Architecture, bâtiment et logistique > Logistique et maintenance des moyens techniques

**Grade(s) recherché(s) :** Adjoint technique principal de 2ème classe

**Métier(s) :** [Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural](#)

**Ouvert aux contractuels :** Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste pour les besoins des services ou de par la nature des fonctions lorsqu'aucune candidature d'un fonctionnaire n'a abouti. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

**Temps de travail :** Temps non complet, 24h00 hebdomadaire

**Télétravail :** Non

**Management :** Non

**Expérience souhaitée :** Débutant

**Descriptif de l'emploi :**

Dans le cadre d'un service public de proximité et dans une relation d'interface avec les élus et avec la/le secrétaire de mairie et la population, l'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT EN MILIEU RURAL conduit l'ensemble des activités liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux.

**Missions / conditions d'exercice :**

Entretien de la voirie communale

Entretien et mise en valeur des espaces verts et naturels

Réalisation de petits travaux et maintenance de premier niveau des bâtiments

Entretien courant des matériels et engins

Relations aux élus et élus

Relations aux usagers  
Organisation de son activité  
Application des règles de santé et de sécurité au travail  
Application des règles de sécurité des usagers

**Profils recherchés :**

- Travail seul, parfois au sein d'une équipe réduite
- Déplacements permanents sur les sites d'intervention
- Grande disponibilité
- Horaires éventuellement irréguliers ou décalés avec amplitude variable en fonction des obligations de service
- Activités soumises à une forte saisonnalité, à des pics d'activité liés aux conditions climatiques
- Port de vêtements professionnels adaptés
- Métier exposé à une pénibilité du travail : environnement sonore, port de charges, dangerosité des matériels et engins utilisés, produits dangereux et polluants, station debout prolongée, horaires irréguliers avec une forte amplitude journalière
- Contacts fréquents avec les élus
- Relations avec l'ensemble des agents de la commune et la/le secrétaire de mairie, le cas échéant avec la direction de l'EPCI
- Contacts directs et permanents avec la population : les associations, les administrés
- Relations avec d'autres administrations (services de l'État, conseil départemental) et avec des prestataires externes : fournisseurs, artisans, entreprises, concessionnaires de réseaux

## Contact et modalités de candidature

**Contact :** 0240315046

**Informations complémentaires :**

Travail en binôme sous la responsabilité du responsable technique. Expérience sur un poste similaire vivement souhaitée.

Poste à temps complet : 35h hebdomadaire

Avantages liés au poste : TBI + RIFSEEP + COS 44

Participation mutuelle labellisée et prévoyance

Merci d'adresser vos CV et lettre de motivation et dernier arrêté de situation à Mr le Maire de ST MARS DE COUTAIS

14 rue st Médard 44680 ST MARS DE COUTAIS

**Adresse de l'employeur :** MAIRIE DE SAINT MARS DE COUTAIS

>14 RUE SAINT MEDARD

44680 SAINT MARS DE COUTAIS

## Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.